

Division des personnels enseignants
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières

Melun, le 10 mai 2021

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Angèle CHABOT
Amélie PORTE
Tél : 01 64 41 26 92
01 80 39 60 82

Mél :
juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
nouvellement titularisés (Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ayant
des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : remise des diplômes professionnels de professeurs des écoles – session 2020

Votre titularisation en tant que professeur des écoles effective au 1^{er} septembre 2020 vous confère un certificat d'aptitude au professorat des écoles.

Aussi, afin d'obtenir votre diplôme et afin d'éviter tout vol ou toute utilisation frauduleuse lors de la remise de celui-ci, vous devez en faire la demande écrite à l'adresse ci-contre :

**DSDEN de Seine-et-Marne
20, quai Hippolyte Rossignol
DPE1 - bureau de la gestion des carrières
77010 Melun Cedex**

Votre demande devra être accompagnée de la copie de votre pièce d'identité et d'une enveloppe format A4 (22.9 X 32.4) portant vos coordonnées et affranchie pour un envoi en France en **recommandé avec accusé de réception (jusqu'à 100g)**.

Les diplômes des professeurs des écoles titularisés lors d'une session précédente, non remis à ce jour, sont à retirer selon les mêmes modalités, en précisant votre année de titularisation.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services
De l'éducation nationale de Seine-et-Marne



Valérie DEBUCHY